

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A212-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A212

OBJET : Politique culturelle - Etablissement d'un programme de recherche sur les Musiques actuelles en Pays d'Aix - Approbation d'un avenant à la convention cadre avec Aix Marseille Université (AMU)

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian - BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie - TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AGOPIAN Jacques - CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - LAGIER Robert - LONG Danielle - MEDVEDOWSKY Alexandre - NICOLAOU Jean-Claude - QUARANTA Alain - ROUGIER Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Sophie JOISSAINS
Co-rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

**Objet : Etablissement d'un programme de recherche sur les Musiques actuelles en
Pays d'Aix - Approbation d'un avenant à la convention cadre avec Aix
Marseille Université (AMU)**

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'IMPGT (Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale) département de l'Université d'Aix-Marseille (AMU), situé à Aix-en-Provence, a sollicité la CPA pour mettre en oeuvre un programme de recherche dans le domaine des musiques actuelles. Ce programme mobilisera pendant 1930 heures, une équipe scientifique multidisciplinaire, pilotée par 6 maîtres de conférence et 4 doctorants, lesquels encadreront des groupes de stagiaires niveau Licence Master mobilisés sur le terrain.

L'AMU sollicite une aide de 60 000€ au titre de ce programme en 2013-2014. La subvention pour l'exercice 2013 s'élève à 50 000€ et à 10 000€ pour l'exercice 2014.

Il vous est donc proposé d'approuver par avenant à la convention cadre AMU/CPA du 24 juin 2010 l'attribution de la subvention correspondante.

Exposé des motifs

1/ Le contexte

Les musiques actuelles constituent un enjeu pour le Pays d'Aix, et une réalité objective que la Communauté du Pays d'Aix ne doit pas négliger.

Elles constituent le secteur le plus intergénérationnel de toutes les pratiques liées aux arts du spectacle et de la création.

De nombreuses d'études nationales référentes permettent d'en apprécier l'impact et l'importance pour nos concitoyens :

- > Publics concernés : 4-59 ans (70% environ des habitants de la CPA source INSEE – hors étudiants non domiciliés). Pratiquants considérés "cœur de cible" : 14 - 49 ans), soit environ 41% de la population.

- > De plus, les pratiquants les plus assidus proviennent en majorité des catégories les plus représentatives de la population active du Pays d'Aix (classes moyennes aisées, cadres, professions intellectuelles supérieures).

- > Enfin les musiques actuelles sont le secteur qui touche le plus largement l'ensemble des catégories socioculturelles.

Dans ce contexte, **l'IMPGT** (Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale) département de l'Université d'Aix-Marseille, situé à Aix-en-Provence, souhaite mener un programme de recherche dans le domaine des musiques actuelles de 2012 à 2014 et a sollicité la participation financière de la C.P.A., dans le cadre de la convention signée entre la CPA et Aix Marseille Université en juin 2010.

2/Le dispositif conventionnel

L'équipe Management Public s'est positionnée depuis plusieurs années, sur l'observation et l'analyse de l'action culturelle sur le territoire régional, notamment en termes d'impact socio-économique ;

Dans ce cadre, elle a participé à différentes études d'impact, études de pilotage stratégique, ou encore études en vue de l'amélioration de l'offre de service de structures culturelles. Les chercheurs ont publié de nombreuses contributions scientifiques sur ces thématiques.

L'IMPGT a mené, par exemple, une étude d'impact sur la saison et l'exposition Picasso en 2009.

Forte de cette expérience, l'équipe Management Public impliquée dans le laboratoire CERGAM a construit, un programme de recherche modélisé, sur les stratégies culturelles des territoires et leurs retombées socio-économiques. Ce programme aux visées managériales, fait appel à une définition opérationnelle de la stratégie culturelle.

L'IMPGT sollicite l'aide de la Communauté du Pays d'Aix afin de mettre en oeuvre un programme de recherche de 1930 heures qui mobilise une équipe scientifique multidisciplinaire, encadrée par 6 maîtres de conférence et 4 doctorants qui

encadreront des groupes de stagiaires niveau Licence Master mobilisés sur le terrain.

L'intervention de l'IMPGT s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat avec Aix-Marseille Université, adoptée par le Conseil Communautaire du 24 juin 2010. L'article 1 de cette convention énonce en effet les objectifs généraux suivants : « *Favoriser la collaboration d'expertises et l'échange d'expériences ... la mise en œuvre de stratégies et d'actions communes* »

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2010-A101 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant la convention cadre de partenariat avec Aix-Marseille Université ;

VU l'avis de la Commission Culture en date du 19 septembre 2012 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention de 50 000€ à l'IMPGT pour leur programme de recherche au titre de l'exercice 2013 ;

APPROUVER l'avenant à la convention cadre avec l'Université d'Aix-Marseille annexé au présent rapport;

AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant, ainsi que l'ensemble des documents afférents ;

DIRE QUE les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574.

Avenant CPA / AMU - IMPGT

Diagnostic fonctionnel du secteur et des filières Musiques Actuelles

Entre les soussignés :

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX, Sise Hôtel de Boades
8, place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13 626 Aix-En-Provence Cedex 01.

représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président
dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du 24 juin 2010 – délibération N°2010-A101

ci-après désignée « la CPA » ou « Communauté du Pays d'Aix »

d'une part,

Et

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE (ci- après désigné : "AMU"),

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, n° SIRET 191 323 641 00016,
Code APE 85 42Z dont le siège est situé 3, avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence, Cedex 01,
représentée par son Président, Monsieur Yvon Berland.

L'AMU agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de l'IMPGT,
équipe Management Public du CERGAM (CERGAM – EA 4225), situé 21 rue Gaston de Saporta –
13625 Aix-en-Provence cedex 01.

ci-après désigné "IMPGT" ou "CERGAM"

d'autre part,

la CPA et l'IMPGT étant ci-après désignées conjointement par les "Parties".

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

ATTENDU QUE :

La **Communauté du Pays d'Aix** a choisi une compétence culturelle communautaire. De ce fait la CPA impulse une stratégie territoriale sur l'ensemble du champ culturel, ainsi que des actions et des programmes spécifiques sur chacun des domaines particuliers de ce champ global.

Concernant le secteur des musiques dites "actuelles" - entendu selon la définition du Ministère de la Culture et de la Communication – la CPA manifeste en premier lieu, la volonté de mener une stratégie territoriale affinée et structurante.

Cette volonté s'articule suivant les axes principaux d'intervention suivants :

- développement de l'identité et l'attractivité territoriale ;
- aménagement durable du territoire ;
- soutien à l'action des communes ;
- partenariats et actions concertées à définir envers filières, acteurs et opérateurs du Pays d'Aix.

A cette fin la Communauté réaffirme en préalable :

- Son souci de transparence dans le partage des politiques communautaires à travers les contenus et les actions ainsi qu'à travers la bonne gestion des fonds publics.
- Son souhait de rechercher des partenariats structurants, notamment avec les opérateurs experts de son territoire qui peuvent être en capacité d'éclairer sa démarche.
- Et ainsi sa volonté de co-construire les outils les mieux à même de cerner, dégager, partager et diffuser les éléments objectifs d'appréciation de l'efficacité des politiques menées ou à mener, et leurs effets pour le territoire.

ATTENDU QUE :

L'IMPGT dispose d'un savoir-faire scientifique important et souhaite valoriser la recherche, en particulier la recherche orientée vers les problèmes humains et économiques, qui se posent aujourd'hui au secteur public. L'évaluation des politiques publiques et notamment culturelles, représente l'un des domaines d'expertise de l'équipe de l'IMPGT et, à ce titre, ses chercheurs ont déjà produit différents travaux et publications scientifiques sur ce thème.

L'équipe Management Public du CERGAM s'intéresse aux retombées territoriales des équipements et manifestations culturelles sur les territoires. Elle s'est donc positionnée depuis quelques années, sur l'observation et l'analyse des actions culturelles mises en œuvre sur le territoire régional, notamment en termes d'impacts sur les populations et l'environnement direct ou indirect. Dans ce cadre, elle a participé à différentes "Programme de recherche"s d'impacts, "Programme de recherche"s de pilotage stratégique, ou encore "Programme de recherche"s en vue de l'amélioration de l'offre de service de ces structures.

L'équipe Management Public du CERGAM a construit au fil des années, un programme de recherche qui s'inscrit dans une réflexion globale sur les stratégies culturelles des territoires et leurs retombées socio-économiques. Ce programme aux visées managériales, fait appel à une définition opérationnelle de la stratégie culturelle, entendue comme un ensemble d'actions conçues, formalisées et mises en œuvre sur un territoire : exemple : offre d'équipements structurants ou organisation d'événements culturels.

Le CERGAM, à travers les partenariats qu'il met en place, entend donc marquer son ancrage au sein d'un tissu local, tant auprès des administrations nationales, des collectivités territoriales que des opérateurs culturels du territoire. A cette fin, dans le cadre de son programme de recherche général, l'IMPGT-CERGAM sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour mener une étude sur les musiques actuelles sur son territoire.

RÉFÉRENCES :

Le présent avenant est conclu en référence à la : "Convention Cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne" conclue en date du 06 juin 2010.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 Objet global

Les parties s'accordent à collaborer afin de permettre la réalisation d'un objectif d'observation approfondie du territoire de la Communauté dans le domaine des musiques actuelles, considérées dans leur ensemble (équipements, filières, opérateurs, problématiques).

Article 2 Objet spécifique :

Un "programme de recherche" sera mené à bien par l'IMPGT, afin d'éclairer et d'étayer par des éléments objectifs le processus de Diagnostic fonctionnel du secteur et des filières Musiques Actuelles engagé par la CPA. Ce programme sera articulé autour des axes de questionnement explicités à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Il sera désigné plus avant comme : le "Programme de recherche".

- Un développement détaillé du "Programme de recherche" est donné dans l'annexe scientifique et technique jointe (Annexe 1), *laquelle fait partie intégrante du présent avenant.*

Dans sa globalité, le présent avenant a pour objet de définir les termes et conditions particulières de mise en œuvre de ces éléments et de cette collaboration entre les Parties.

Article 3 Axes et objectifs du "Programme de recherche"

L'objectif de "Programme de recherche" est de fournir à la CPA, au travers d'un processus collaboratif, les clés de lecture et d'analyse qui participeront au déploiement d'une stratégie intercommunale pour les musiques actuelles sur le territoire du Pays d'Aix.

Au-delà la fourniture de données concrètes le "Programme de recherche" s'inscrit dans une démarche de recherche action, ayant vocation à fournir des outils d'aide à la décision dans le pilotage de l'action.

Dans ce contexte, l'IMPGT est en charge des trois axes de questionnement suivants :

- *Opérateurs du territoire* : état des lieux, attentes et perspectives (Axe 1) ;
 - *Publics* : caractérisation, satisfaction et attentes (Axe 2) ;
 - *Trajectoires d'artistes* (professionnels / amateurs) : état des lieux, attentes, perspectives (Axe 3).
-

Article 4 Démarche partenariale, méthodologie générale

Les parties conviennent d'une démarche collaborative pour mener à bien les objectifs fixés.

4.1 Moyens généraux

Pour ce faire, les parties conviendront de la déclinaison raisonnée d'une stratégie globale, suivant les axes d'évaluation exprimés. Cette stratégie et cette déclinaison produiront les éléments du Diagnostic fonctionnel Musiques actuelles en Pays d'Aix dans les délais fixés par la présente convention.

4.2 Outils méthodologiques

S'inscrivant dans un processus d'apprentissage organisationnel original, la démarche d'évaluation mobilisera simultanément des outils quantitatifs et qualitatifs.

Sous la responsabilité du Comité de pilotage institué, ceux-ci seront évalués tout au long de la démarche conjointement par les parties. Ceci à partir des éléments de méthode ci-après définis.

- Élaboration conjointe d'une grille d'évaluation.
- Définition de la méthode d'observation et d'analyse (double traitement qualitatif et quantitatif).
- Identification et définition des indicateurs territoriaux retenus.
- Méthode de collecte, de mise à jour et d'abondement des données. Conformément à la demande de l'IMPACT, les parties conviennent de l'usage initial des données issues de la base de données RIC mise en œuvre par l'Arcade PACA, laquelle fait référence au niveau national.
- L'IMPACT réalisera plusieurs enquêtes spécifiques dont le détail est précisé dans l'annexe 1.

L'IMPACT s'engage à intégrer et conserver dans sa base de données les résultats des enquêtes aux conditions déterminées par le présent avenant.

La CPA appuiera l'IMPACT afin de lui faciliter l'accès aux données territoriales qu'elle détient ou est en mesure de mobiliser. De même la CPA appuiera l'IMPACT dans les divers aspects d'approche du territoire et des opérateurs qu'elle-même connaît ou soutient.

4.3 Analyse des données recueillies

Le CERGAM-IMPACT s'engage à analyser les données et à réaliser les rapports d'évaluation afférents suivant la déclinaison retenue (axe 1 – axe 2 – axe 3) et participer à leur rendu public.

Les modes de traitement qualitatif et quantitatif des données et éléments du "Programme de recherche" sont définis dans l'annexe 1.

Article 5 Pilotage

5.1 Comité de pilotage :

Il sera institué un *Comité de pilotage*. Celui-ci sera amené à se positionner sur les questions relatives à la méthodologie, à la conduite du travail, sur la validation des différentes étapes, ainsi que sur la diffusion des résultats obtenus dans le cadre de la concertation.

Ce comité de pilotage sera composé :

Pour la CPA : Le vice-président délégué à la Culture, le vice-président délégué aux relations avec les communes. Le directeur général adjoint Culture & Sports, le chargé de mission musiques actuelles.

Pour le CERGAM - IMPGT : le directeur - ou un(e) représentant(e) mandaté(e) - ainsi que du responsable scientifique du programme de recherche.

Ce Comité de pilotage pourra être étendu par la suite à des élus ou techniciens qualifiés.

5.2 Comité technique :

Le Comité de pilotage pourra s'appuyer sur l'expertise d'un *Comité technique*. Celui-ci sera constitué sous l'impulsion du comité de pilotage. Il sera composé par un ensemble de techniciens qualifiés et d'experts. La qualification des experts se fera en fonction des compétences requises au vu du programme évalué.

Ce comité technique sera consultatif : il pourra participer aux débats du comité de pilotage mais ne sera pas associé aux votes éventuels et décisions de gouvernance que le comité de pilotage pourrait être amené à proposer.

Article 6 Résultats attendus et valorisation

6.1 Rapport scientifique de synthèse des résultats.

Un rapport scientifique rédigé par le CERGAM présentera une analyse des principaux résultats du "Programme de recherche".

Une introduction et une synthèse des apports du "Programme de recherche", permettront de replacer les résultats obtenus à l'aune des principaux enjeux sectoriels.

Un rapport scientifique sera réalisé pour chacun des 3 axes retenus. Le contenu du rapport scientifique sera réalisé et porté sous la responsabilité scientifique exclusive du CERGAM.

Néanmoins le CERGAM facilitera la réalisation d'une déclinaison raisonnée des documents scientifiques dans le cadre de documents de vulgarisation et de communication réalisés.

6.2 Documents synthétiques d'information et de communication.

Dans le cadre du diagnostic fonctionnel et de la concertation territoriale, la réalisation des documents de communication sera menée sous la responsabilité éditoriale du Comité de pilotage.

Un plan de communication affiné sera défini.

Hors de ce cadre, et dans la limite des accords conclus présentement (droits d'auteurs, exclusivités, limitations commerciales, diffusion, ...), les parties pourront publier des documents à leur initiative et usage et réutiliser les éléments d'analyse produits.

6.3 Éléments de communication.

Les parties conviennent de déterminer ensemble les modalités communes de communication.

Sur l'ensemble des documents de communication et rapports scientifiques produits, les parties s'engagent, dans tous les cas, à citer mutuellement l'apport de chacune des parties, ainsi que les marques et logotypes les représentant.

Une charte graphique de communication pourra être définie sous la responsabilité du Comité de pilotage.

6.4 Un rendu public des principaux résultats.

Une synthèse des principaux résultats obtenus fera l'objet d'une diffusion publique. Les modalités de diffusion restent à définir et pourront être l'objet d'accords particuliers.

6.5 Axes de diffusion.

Quatre axes principaux de diffusion peuvent être envisagés pour la valorisation des documents réalisés au cours du diagnostic :

- Diffusion en version numérique mise en ligne sur sites des partenaires, ainsi que sur tout support et réseau de communication que les parties s'accorderont à mettre en œuvre.
- Diffusion auprès des acteurs culturels du territoire.
- Diffusion médias.
- Diffusion auprès des étudiants des Master de la mention "Droit et Management de la Culture et des Médias" de l'AMU : intervention des chercheurs de l'équipe management public du CERGAM et représentants de la CPA.

6.6 Valorisation académique des principaux résultats.

Les principaux résultats du "Programme de recherche" feront l'objet d'articles académiques publiés par l'équipe management public du CERGAM dans des revues scientifiques ou des colloques internationaux.

Par ailleurs, l'organisation de conférences annuelles avec le Groupe Européen d'Administration Publique (GEAP), l'ENA, l'ENAP, le CNFPT et d'autres institutions reconnues, permettra de présenter l'avancée des travaux appliqués et les résultats concrets du "Programme de recherche" au monde académique. Une conférence euro-méditerranéenne de Management Public (MED 6), organisée conjointement avec le GEAP, se tiendra à Marseille en octobre 2013, sur le thème de l'évaluation des actions et projets territoriaux en matière culturelle.

Article 7 Propriété intellectuelle

7.1 Droits existants

Les parties restent propriétaires, chacune en ce qui la concerne, des connaissances, résultats, savoir-faire et droits de propriété intellectuelle acquis antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent avenant ou en dehors de son exécution.

Dans le cas où l'une des Parties donnerait accès à l'autre Partie à de telles connaissances, résultats, savoir-faire soumis à droits de propriété intellectuelle, cet accès serait strictement limité aux contraintes induites découlant des éléments convenus et cités dans le présent avenant – et par là même resteraient circonscrit à la réalisation des objectifs du "Programme de recherche" du "Diagnostic fonctionnel" et de la "Concertation territoriale Musiques actuelles".

7.2 Droits acquis en cours d'exécution et à l'issue du "Programme de recherche"

Les droits relatifs tant au regard des résultats, que des méthodes et outils logiques nouveaux éventuels issus du "Programme de recherche" appartiennent conjointement aux Parties, au prorata de leurs contributions intellectuelles et financières respectives.

7.3 Utilisation des résultats.

▪ Droits de la CPA

La CPA disposera d'un droit prioritaire sur la diffusion publique de l'ensemble des documents réalisés et des données produites, ceci pendant la durée du diagnostic fonctionnel. Elle pourra néanmoins, pendant cette durée, autoriser une diffusion hors de ce cadre, par décision du vice-président délégué à la Culture après avis du Comité de pilotage.

Une fois effectué le rendu public final du "Diagnostic fonctionnel" la CPA ne pourra s'opposer à la diffusion des rapports scientifiques du "Programme de recherche", dans la mesure où ceux-ci portent mention des éléments formels de coproduction suivant les termes définis par le présent accord.

La CPA peut librement utiliser les résultats du "Programme de recherche". Elle peut les communiquer à des tiers et les publier librement, sous réserve de ne pas porter préjudice à l'AMU et de mentionner les noms des chercheurs du CERGAM ; ainsi que la collaboration de tierce-partie(s) éventuellement acquise(s) comme participante(s), en cours ou pour part, du processus.

La durée de réalisation du diagnostic fonctionnel est convenue : pour son initialisation à la date de conclusion et de validation du présent avenant ; et pour sa conclusion à la date de réalisation de la dernière réunion de communication publique fixée par le comité de pilotage sur le planning opérationnel.

▪ Droits de l'AMU

L'AMU peut librement utiliser les résultats du "Programme de recherche" dans le cadre de ses publications scientifiques, sous réserve de ne porter préjudice ni à la CPA ni à l'un des partenaires impliqué et sous réserve des droits prioritaires de la CPA.

- Cas particuliers: tierce-partie et personnes physiques

La CPA ne pourra - ni pour part, ni en totalité - être tenue responsable, de tout manquement à quelque droit(s) de propriété intellectuelle réputé ou supputé enfreint par quelque tierce-partie (personnalité morale ou physique), qui aurait été contractée, employée, rencontrée ou contactée par l'IMPGT-CERGAM dans le cadre restreint de l'élaboration du travail scientifique lié au "Programme de recherche" visé par la présente. Dans tous les cas concernés par ce cadre restreint, le respect du Droit de Propriété intellectuelle incombe à l'IMPGT qui engage le "Programme de Recherche" visé par la présente.

Article 8 Aspects de données

8.1 Déclaration(s) CNIL

1. Pour toute collecte de données personnelles, il incombera au responsable du traitement d'informer les personnes physiques et si besoin morales et procéder aux déclarations éventuellement afférentes ; ainsi que de garantir la sécurisation des données, conformément aux termes de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée en 2004 dite "Informatique, fichiers et libertés", du décret n°2005-1309 et loi 78-735 du 17 juillet 1978 modifiée.
2. De plus les données primaires collectées, ainsi que celles éventuellement extraites de fichiers tiers à fins statistiques, d'enquête ou de sondage, ne pourront contrevenir aux termes de la Norme simplifiée n°19 édictée par la CNIL (délib. n° 81-028 du 24/03/1981).
3. Toute base de données nouvelle, mise en œuvre, constituée ou employée dans le cadre du "Programme de recherche" devra faire l'objet préalablement d'une déclaration CNIL appropriée suivant les cadres et cas prévus par la Loi.
4. Les déclarations afférentes seront menées sous la responsabilité de la partie contractante qui constituera, abondera ou stockera les données considérées dans le cadre ou pour les besoins de traitement du programme de recherche.
5. Dans le cas d'emploi d'une base de données préexistante mais mise en œuvre dans le cadre présent, il sera fait référence explicite à la déclaration CNIL qui lui est attachée.

8.2 Disponibilité, communication, transfert et conservation des données :

1. L'ensemble des données mobilisées et/ou produites afin d'alimenter le diagnostic territorial, doit pouvoir être conservé et préservé à usage propre de la Communauté, a minima pendant toute la durée conjointe du Diagnostic fonctionnel et de la Concertation territoriale.
2. A l'issue du diagnostic fonctionnel, le Comité de pilotage statuera sur l'intérêt de l'utilisation éventuelle des données dynamiques de manière pérenne, ainsi que sur les modalités afférentes à cet usage. Il en sera de même, pour les aspects de conservation desdites données au delà du terme prévu au paragraphe précédent. Ceci se fera dans le respect de tout droit préalablement acquis et en pleine concertation avec AMU, CERGAM-IMPGT - voire avec d'éventuels tiers qui seraient partie prenantes du processus de production et traitement des données.
3. La Communauté doit pouvoir à tout moment, dans un délai raisonnable, mobiliser les données collectées sous forme numérique - c'est à dire à minima sous forme d'export ASCII ou RTF. Pour ce faire l'AMU s'engage à proposer et mettre en œuvre tout dispositif pertinent. En contrepartie, la CPA - au cas où elle désirerait utiliser ou réutiliser ces données dynamiques -

s'engagera à produire tous les éléments garantissant la finalité, les conditions d'usage et la durée de conservation de ces données. La CPA garantira alors le respect de toutes les obligations en matière de données comme de constitution et d'usage de fichiers, notamment celles fixées par la Norme simplifiée n°19 édictée par la CNIL (délib. n° 81-028 du 24/03/1981).

4. Concernant les informations et données primaires, notamment données personnelles - recueillies dans le cadre du programme de recherche, l'IMPGT-CERGAM s'engage à ne communiquer, ni céder en aucune façon ces éléments à quelque(s) tiers autre(s) que ceux autorisés et définis dans le cadre du présent avenant. Sont notamment totalement exclus, toute communication de données à fins d'exploitation commerciale, ou cession à tout tiers partenaire éventuel de l'IMPGT-CERGAM hors du cadre du présent programme de recherches.
5. Tout usage ou réutilisation des données collectées par l'IMPGT-CERGAM pour le présent programme de recherche dans le cadre de recherche différente, ne pourra se faire qu'à partir des données anonymisées ou synthétisées et après information à la CPA des finalités et usages desdites données. Ceci sera formalisé par courrier recommandé à l'attention du président de la Commission Culture communautaire et du directeur de la Direction Culture - et sera soumis à l'approbation de principe de ceux-ci dans un délai ne pouvant excéder 90 jours ouvrables. En l'absence de réponse dans ce délai strict, l'autorisation sera supposée acquise.

Article 9 Confidentialité

Toute information, sous quelque forme que ce soit – telle que : document, savoir-faire particulier, méthode ou connaissance spécifique, ... – qui pourrait être détenue préalablement par l'une des parties et portée directement ou indirectement à la connaissance de l'autre, au cours de l'exécution du présent "Programme de recherche", est considérée comme confidentielle. Ainsi chaque Partie s'engage à s'interdire de la divulguer à des tiers sans l'accord du (ou des) propriétaire(s) et à n'utiliser pareille information que pour l'exécution du "Programme de recherche".

Chaque Partie s'engage à ce que chaque membre de son personnel, agent, étudiant, ..., respecte l'obligation de confidentialité contenue dans le présent article et à prendre les mesures nécessaires pour garantir ladite obligation de confidentialité.

Dans le cas d'information(s) destinée(s) à être accessible(s) *in-fine* au public, la présente obligation de confidentialité, ne s'applique plus à partir du moment de cette divulgation.

Cet engagement entrera en vigueur à la date d'effet du présent avenant à la Convention cadre et continuera de s'appliquer jusqu'à ce que les informations appartiennent au domaine public, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de cet engagement aux conditions prévues.

Sauf consentement explicite et spécifique, le présent avenant à la convention cadre n'implique aucune cession ou concession des droits de propriété intellectuelle sur les informations communiquées par l'une des Parties à l'autre, ni sur tout outil ou méthode qui serait préalablement sa propriété.

Article 10 Participation aux frais et modalités de paiement

1. Les Parties AMU - CPA s'engagent à contribuer conjointement à la réalisation du "Programme de recherches" sous forme d'apports financiers, matériels et intellectuels. Le détail du budget et des

apports respectifs des Parties est donné dans l'annexe financière (Annexe 2) qui fait partie intégrante du présent Avenant à la Convention.

2. La participation de l'AMU se traduit notamment par la mise à disposition d'enseignants chercheurs de l'équipe management public du CERGAM, ainsi que de chargés d'étude pour la réalisation du "Programme de recherche".
3. En contrepartie des engagements pris par l'AMU, et afin de mener à bien ce "Programme de recherche", la CPA s'engage à verser une subvention forfaitaire de 60 000 euros TTC, soit 50 000 € en 2013 et 10 000 € en 2014.
4. En cas de modification du taux de la TVA en cours de processus, il sera appliqué le taux en vigueur à la date de la facturation.
5. La demande de subvention sera adressée par l'AMU à l'adresse suivante :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX

Direction de la Culture

Hôtel de Boades

8, place Jeanne d'Arc

CS 40868,

13 626 Aix-En-Provence Cedex 01.

Ces versements, non remboursables, seront effectués sous référence « R30-.... » au nom de Madame l'Agent Comptable de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, 3 avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence Cedex 1, sur le compte :

Trésor Public

Code Banque : 10071

Code Guichet : 13000

N° de compte : 00001012382 - Clé RIB : 49

Article 11 Durée

Le présent avenant à la convention cadre est conclu pour une durée d'un (1) an et demi (soit 18 mois). Il prendra effet à compter du 01 janvier 2013, et sera donc effectif jusqu'au 02 juillet 2014. Les Parties pourront néanmoins convenir de le prolonger si nécessaire.

Les dispositions prévues par l'Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. et par l'Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. resteront en vigueur suivant les modalités fixées, même en cas de résiliation anticipée de la présente convention.

Article 12 Résiliation

Chaque Partie pourra résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par l'autre Partie de ses engagements contractuels, de faute grave de sa part ou de tout événement ayant pour conséquence de rendre sans objet la présente convention.

Ceci sera effectif après une mise en demeure restée sans effet à l'issue d'un délai de trente (30) jours ouvrés suivant l'envoi par la Partie plaignante à la Partie jugée défaillante d'une lettre motivée en recommandée avec accusé de réception. Cette lettre devra être envoyée dans les mêmes termes et conditions à l'attention du vice-président de la CPA, président de la Commission Culture et du Comité de Pilotage, ainsi qu'au président de l'AMU.

Article 13 Droit applicable - litiges

Le présent avenant est soumis à la loi française.

En cas de difficulté concernant l'application ou interprétation du présent contrat les parties s'efforceront de résoudre leur différent à l'amiable. Le vice-président de la CPA, président de la Commission Culture et du Comité de Pilotage, ainsi que le président de l'AMU seront en charge de mener à part égale toute médiation dans ce but. Toute décision de leur part sera motivée par écrit.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents seront saisis.

Fait en deux (2) exemplaires originaux

Aix-en-Provence, le

Pour AMU

Monsieur Yvon Berland
Président Aix-Marseille Université

Pour la CPA

Madame Maryse Joissains-Masini
Président de la Communauté du Pays d'Aix

document habilité par la délibération du
Conseil Communautaire n°
du 14/12/2012

annexe 1

Annexe scientifique et technique **Cahier des Charges Technique** précisions méthodologiques

1. L'équipe de recherche

a) Direction de recherche et délégué IMPGT au Comité de pilotage

Monsieur Olivier KERAMIDAS : Directeur de l'IMPGT

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'AMU

Domaine d'expertise : Stratégie, décision publique et équité

Madame Edina SOLDI : Coordinatrice – liaison avec l'équipe de recherche

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'AMU

Domaine d'expertise : Management Public et évaluation des actions culturelles

b) Équipe de recherche

Direction scientifique du "Programme de recherche" :

Madame Edina SOLDI

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'AMU

Domaine d'expertise : Management Public et évaluation des actions culturelles

Tâches :

- Direction scientifique et coordination générale du "Programme de recherche".
Élaboration du cahier des charges.
Conception du référentiel de l'"Programme de recherche".
Guides d'entretiens / Questionnaires / Organisation des Focus group.
Construction des indicateurs et des grilles d'analyse.
Analyse et synthèse des résultats de l'"Programme de recherche".
Analyses et rédaction des rapports de synthèse.

Enseignants-chercheurs associés :

➤ Maîtres de conférences :

Monsieur Christophe ALAUX

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'AMU
Domaine d'expertise : Management et marketing publics

Madame Solange HERNANDEZ

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'AMU
Domaine d'expertise : Management public – Stratégie territoriale
– Développement Durable des territoires

Madame Emmanuelle MOUSTIER

Maître de Conférences en Sciences économiques à l'AMU
Domaine d'expertise : Systèmes publics – aide publique

Monsieur Bruno TIBERGHIE

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'AMU
Domaine d'expertise : Stratégie territoriale, décision et politiques locales

➤ *Doctorants :*

Mademoiselle Charlène ARNAUD

Doctorante en Sciences de Gestion à l'UPCAM :
thème « gouvernance des événements culturels »

Mademoiselle Anna GOMEZ-COLOMBANI

Doctorante en Sciences de Gestion à l'AMU :
thème « l'ancrage territorial des festivals »

Mademoiselle Sarah SERVAL

Doctorante en Sciences de Gestion à l'AMU :
thème « marketing public et attractivité territoriale »

Mademoiselle Emilie SOUFFLET

Doctorante en Sciences de Gestion à l'AMU :
thème « Ressources Humaines et contrat psychologique au sein d'une organisation
publique »

Tâches :

- Aide à la conception des référentiels de chaque axe évaluatifs
Guides d'entretiens / Questionnaires / Organisation des Focus group
Co-construction des indicateurs et des grilles d'analyse
Analyse et synthèse des résultats de le "Programme de recherche"
Analyses et rédaction des rapports de synthèse.

- *Chargés d'étude pour le "Programme de recherche" :*
- Un stagiaire à plein temps aura pour mission la coordination et l'animation de l'équipe des chargés du "Programme de recherche", planification et organisation des entretiens (coordination d'équipe IMPGT), réalisation des entretiens.

Une équipe de 10 chargés du "Programme de recherche" (étudiants de Master Recherche et étudiants du Master Professionnel « Management des Organisations et des Manifestations Culturelles ») à temps partiel sera constituée pour la collecte et la saisie des données quantitatives :

Tâches :

retranscription intégrale sur Nvivo 2.0.
codage des réponses (en fonction de la grille de codage définie).
administration des questionnaires.
saisie des données sur le logiciel de traitement SPSS.

c) Direction du diagnostic - Coordination générale.

Le diagnostic fonctionnel est engagé par délégation de la Présidence, sous la responsabilité de la Direction Culture de la CPA : monsieur Denis Poulain en qualité de directeur.

Un personnel de catégorie A est nommé en qualité de coordinateur général du processus de diagnostic et de concertation en la personne de monsieur André Gracia. Ce dernier est chargé par la CPA de coordonner l'ensemble du processus, d'assurer la liaison entre et avec les parties, de même qu'avec le territoire et les opérateurs de terrain.

2. Cadrage général du "Programme de recherche"

a) Le "Programme de recherche" s'inscrit dans un programme pluriannuel porté par l'équipe management public du CERGAM :

Objectifs opérationnels du programme de recherche :

1. Il s'agit de construire un référentiel générique (critères et indicateurs) adapté à l'évaluation des organisations et manifestations culturelles, de la performance des stratégies culturelles
 - *Résultat attendu* : référentiel déclinable à différents types de territoires, d'actions, et de stratégies culturelles.
2. Ce référentiel se veut opérationnel, à destination des collectivités territoriales ou des structures publiques et privées, pilotes de ce type d'action
 - *Résultat attendu* : outil appropriable par les acteurs de terrain / grille d'analyse adaptée aux problématiques actuelles des territoires (notamment développement durable...)

Principaux axes de recherche dans le cadre du programme :

Ce programme de recherche engagé sur plusieurs années se décline en trois grands axes génériques de recherche (cf. figure 1).

Chaque axe générique donne lieu à des travaux de recherche, ancrés en sciences de gestion et appliqués au terrain. Certains de ces travaux ont été engagés depuis plusieurs années (ex. thèses de doctorat). D'autres sont en cours ou à venir (articles académiques, communications dans des colloques, ...).

Figure 1. Synthèse des travaux engagés dans le programme de recherche

MODELISATION D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION APPLICABLE AUX STRATEGIES CULTURELLES DES TERRITOIRES	
Axe 1. Management stratégique et pilotage des organisations : actions et politiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> -Diagnostic fonctionnel du secteur et des filières Musiques Actuelles (à venir) -La culture : image de marque d'une ville : analyse comparée de métropoles (thèse en cours) - Evaluation de la stratégie culturelle de la ville d'Aix-en-Provence de 1970 à aujourd'hui (thèse 2007)
Axe 2. Publiques et pratiques culturelles : méthodes et outils d'observation	<ul style="list-style-type: none"> -Evaluation des actions des services « éducatif » et « socio-artistique » Festival d'Aix (en cours) -Enquête « public et notoriété », Festival International de piano de La Roque d'Anthéron (à venir)
Axe 3. Les événements culturels et leurs retombées territoriales	<ul style="list-style-type: none"> -La gouvernance des événements culturels, analyse comparée en territoire du Pays d'Aix (thèse en cours) - Ancrage territorial des festivals (thèse en cours) -Evaluation, bilan et perspectives de la manifestation : <i>Par les Villages</i> (2012) -Evaluation de l'impact socio-économique durable de la manifestation <i>Picasso-Aix 2009</i>, sur le territoire du Pays d'Aix (2010)

b) Le "Diagnostic Fonctionnel du secteur des Musiques Actuelles" : une démarche scientifique pluraliste, participative, outil d'apprentissage organisationnel

Au-delà de la fourniture de données concrètes, issues d'un diagnostic fonctionnel sectoriel, le "Programme de recherche" s'inscrit dans une démarche de recherche action, ayant vocation à fournir des outils d'aide à la décision et au pilotage de l'action.

En effet, les objectifs du "Programme de recherche" sont doubles :

- Dresser un état des lieux pour le territoire du Pays d'Aix, en matière d'équipements, de public et de trajectoires d'artistes dans le secteur des musiques actuelles.
- Sur la base de cet état des lieux, formuler des préconisations stratégiques afin d'orienter les aménagements nécessaires et la structuration d'une politique intercommunale dans ce secteur.

Par conséquent, outre les résultats propres au diagnostic lui-même, le processus d'évaluation envisagé s'inscrit dans une démarche participative, propice à la mise en place ultérieure d'une concertation publique sur les problématiques concernées. Le travail réalisé s'inscrit dès lors dans une approche de l'évaluation décrite par E. Monnier (1992) à dimension *pluraliste* et *participative*. Cette conception de l'évaluation¹ est avant tout fondée sur la reconnaissance des acteurs. Elle vise à identifier les informations qui leur sont utiles pour améliorer leur compréhension des effets et permettre une amélioration de l'action elle-même.

Une démarche pluraliste :

Cette approche de l'évaluation se fonde en premier lieu sur l'idée qu'il existe un pluralisme de valeurs au sein de la société, et par là même un pluralisme de jugements sur la valeur d'une action (Duran, Monnier, 1992). Un diagnostic ou une évaluation de qualité doivent donc être capables de prendre en compte la pluralité de ces systèmes de référence.

Une démarche participative :

Pour ce faire, la démarche d'évaluation associe l'ensemble des acteurs concernés au processus d'évaluation. Elle constitue dès lors un lieu de négociation, permettant la révélation des systèmes de croyances de chacun et la recherche d'un compromis entre eux. « Par évaluation pluraliste nous entendons une démarche d'évaluation qui associe deux catégories d'acteurs : les destinataires de l'évaluation, c'est à dire souvent les décideurs d'une politique publique, mais aussi les acteurs affectés par la mise en œuvre de l'action qu'ils y aient participé activement (les « opérateurs ») ou passivement (bénéficiaires ou assujettis) » (Monnier, 1990, p. 124).

Une démarche d'apprentissage organisationnel :

L'évaluation telle que conçue par E. Monnier, apparaît comme un outil courant, nécessaire à la formulation de l'action, à sa mise en œuvre ainsi qu'à son amélioration. Elle ne représente donc pas une procédure exceptionnelle, utile uniquement pour fonder un jugement *a posteriori* (Monnier, 1992). (La principale finalité de cette évaluation relève dès lors de sa dimension *formative* et même, *endoformative*, notamment dans le fait d'associer les destinataires de l'évaluation tout au long de la démarche²).

¹L'approche développée par E. MONNIER peut être rapprochée de la notion d'évaluation dynamique de J. FRAISSE, M. BONETTI et de V. GAULJAC (1987), directement inspirée de la « responsive évaluation » cf. FRAISSE J., BONETTI M., DE GAULEJAC V. (1987), *L'évaluation dynamique des organisations publiques*, op. cit.

3. Canevas général du “Programme de recherche”

Afin de satisfaire aux objectifs du “Programme de recherche” et aux exigences de la démarche scientifique envisagée, diverses méthodes d’enquête et d’analyse seront mobilisées. Les outils d’analyse seront co-construits et validés par les deux partenaires.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3
Cibles d’analyse	Opérateurs de musiques actuelles sur le territoire	Publics des musiques actuelles sur le territoire	Artistes musiques actuelles (artistes locaux, professionnels ou amateurs)
Questionnements généraux	État des lieux de l’offre de musiques actuelles en Pays d’Aix Caractérisation des attentes des opérateurs Perspectives de développement et de structuration du secteur	Caractérisation du public de musiques actuelles en Pays d’Aix Analyse de la satisfaction et des attentes du public Attentes du public relatives au développement et à la structuration du secteur	Trajectoires d’artistes : tendances observables en termes de parcours Bilan du rôle des équipements du Pays d’Aix en termes d’accompagnement des artistes Attentes et perspectives de développement et de structuration du secteur.

²L’évaluation pluraliste endoformatrice vise l’amélioration de l’action, en impulsant une évolution, une transformation des pratiques des différents acteurs.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3
Méthode de recherche envisagée	<p>Analyse territoriale et longitudinale sur données secondaires (analyse du maillage d'équipements et de l'offre dans le secteur des musiques actuelles – mapping et évolution de l'activité du secteur) : données CPA – ARCADE – structures culturelles interrogées</p> <p>Analyse socio-économique du secteur d'activité (analyse complémentaire de l'offre d'équipements dans le secteur des musiques actuelles – données socio-économiques) : enquête par questionnaire auprès des structures d'offre de musique actuelle.</p> <p>Analyse des représentations des acteurs clés du secteur (opérateurs de musiques actuelles) : approche qualitative impliquant le recueil de données sur le terrain par le biais d'entretiens.</p>	<p>Caractérisation du public et analyse de satisfaction vis-à-vis de l'offre de musiques actuelles sur le territoire : approche quantitative impliquant le recueil de données sur le terrain, par le biais de questionnaires</p> <p>Analyse comparée du public local avec les statistiques nationales et analyse longitudinale de l'évolution des publics : données secondaires fournies par l'ARCADE, la CPA et les structures culturelles interrogées (cf. axe 1)</p>	<p>Analyse des représentations des artistes issus du Pays d'Aix : approche qualitative impliquant le recueil de données sur le terrain, par la méthode des focus group (entretiens collectifs avec groupe d'artistes).</p> <p>Effet miroir – analyse des représentations des opérateurs et du public par rapport aux trajectoires d'artistes : prise en compte des données recueillies par entretien (axe 1) et par questionnaire (axe 2)</p>

4. Précisions méthodologiques par axe.

- **Axe 1. les opérateurs de « musiques actuelles » du territoire.**

a) Objectifs :

L'analyse de ce champ poursuit un double objectif :

- Il s'agit, dans un premier temps, de réaliser un **état des lieux** de l'offre en termes de musiques actuelles.
- Dans un second temps, il s'agit de déterminer quelles sont **les attentes des opérateurs** de musiques actuelles identifiés sur le territoire **en termes d'évolution du champ des musiques actuelles, afin de formuler des préconisations stratégiques**, qui pourront servir de base aux réflexions engagées dans le cadre de la concertation territoriale.

b) Approche analytique et méthodologie envisagée :

- 1) Trois approches analytiques et méthodologiques complémentaires sont envisagées pour répondre aux objectifs du "Programme de recherche" de l'axe 1 :

- *Analyse territoriale et longitudinale :*

Analyse réalisée sur la base de données secondaires, concernant les opérateurs de musiques actuelles, leur nombre, leur répartition territoriale (mapping), dans la mesure du possible l'évolution de leur activité dans les 5 dernières années (*données du RIC fournies par l'ARCADE, données de l'Observatoire de l'ARCADE concernant les financements publics accordés aux structures, données de la CPA concernant les équipements à disposition sur le territoire ainsi que les subventions de l'EPCI...*)

- *Analyse socio-économique du secteur d'activité :*

Analyse complémentaire de l'offre d'équipements dans le secteur des musiques actuelles – données socio-économiques recueillies sur la base d'une enquête auprès de l'ensemble des opérateurs de musiques actuelles de la CPA – enquête quantitative par administration et traitement d'un questionnaire (pour renseigner l'état des lieux principalement).

Administration des questionnaires en ligne sur « SurveyMonkey ». Retour escompté de 150 questionnaires.

- *Analyse des représentations des acteurs clés du secteur :*

Approche qualitative impliquant le recueil de données sur le terrain par le biais d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon représentatif des opérateurs : entre 30 et 40 entretiens (pour renseigner l'analyse des attentes des opérateurs sur ce champ).

- 2) La sélection de l'échantillon représentatif des opérateurs de musiques actuelles à interroger plus spécifiquement, se fera en co-construction avec le chargé de mission de la CPA et sur la base des données du RIC fournies par l'ARCADE.

La construction de l'échantillon passe par une méthode des quotas. Nous avons ainsi choisi des critères de sélection des opérateurs, l'objectif étant d'interroger des personnes qui sont représentatives de la réalité territoriale. Les critères sont les suivants :

- **Le métier :**
 - Enseignement
 - Programmation/diffusion
 - Résidences d'artistes
 - Évènementiel
- **La localisation géographique** (un zonage sera effectué en fonction des cinq bassins de vie de la CPA)
- **La variété des structures juridiques**
- **L'appartenance à un réseau musiques actuelles**
- **Le niveau de subventions publiques**

3) Trois thématiques principales fondent le questionnement général de cet axe 1 :

- ◆ Une **approche quantitative** en termes de volume d'activité :
 - Nombre de structures
 - Volume d'emplois
 - Fréquentation, usagers
 - Nombre de concerts
 - Nombre de coproductions, etc.
- ◆ Une **approche qualitative** en termes de diversité des métiers :
 - Enseignement
 - Programmation/diffusion
 - Résidences d'artistes
 - Évènementiel
- ◆ Une **approche structurelle** de l'offre :
 - Répartition territoriale
 - Appartenance et fonctionnement en réseau
 - Dépendance au secteur public

◆ **Axe 2. : Les publics de musiques actuelles sur la CPA**

a) Objectifs :

il s'agit, dans un premier temps, **d'identifier et caractériser le public** des musiques actuelles sur le Pays d'Aix, pour ensuite l'interroger sur son **degré de satisfaction** et enfin sur ses **attentes**.

1) L'ouvrage de B. Lahire propose une typologie des principaux déterminants symboliques de la consommation culturelle : « *Les pratiques et préférences culturelles individuelles dépendent 1) de la socialisation culturelle exercée par le milieu familial [...] 2) de la socialisation culturelle sexuée exercée par l'ensemble des cadres de socialisation tout au long de la vie [...] 3) de la socialisation culturelle exercée par les différentes institutions sociales, politiques, religieuses et culturelles [...] 4) de la socialisation scolaire [...] 5) de la socialisation culturelle liée à la situation professionnelle [...] 6) de la socialisation culturelle liée à la situation conjugale [...] 7) de la socialisation culturelle amicale vécue tout au long de la vie [...] 8) du moment dans le cycle de vie où se situe l'enquête [...]* »³. La première partie du questionnaire est donc construite en référence à ces travaux.

2) Bien que les "Programme de recherche"s sociologiques insistent largement sur les déterminants sociodémographiques des consommations culturelles, ceux-ci ne suffisent pas à expliquer le degré de satisfaction perçue par un public, lors d'une manifestation donnée. Ainsi, il apparaît que le tarif de l'offre a un réel effet⁴, tout comme la qualité de la programmation artistique, du lieu, de l'accueil ou encore de la communication⁵. Ces questionnements feront l'objet de la seconde partie du questionnaire.

b) Approche analytique et méthodologie envisagée :

- 1) Deux approches analytiques et méthodologiques complémentaires sont envisagées pour répondre aux objectifs du "Programme de recherche" concernant l'axe 2 :
 - a. *Caractérisation du public sur le territoire, analyse de satisfaction et de ses attentes :*
Approche quantitative impliquant le recueil de données sur le terrain par le biais de questionnaires. Ces questionnaires seront administrés à un échantillon représentatif du public de l'ensemble des opérateurs de musiques actuelles sur le territoire CPA.
 - b. *Analyse comparée des publics du territoire par rapport aux statistiques nationales et analyse longitudinale de l'évolution des publics :*

³LAHIRE B. (2004), *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, op. cit., p. 260.

⁴ROUET F. (2002), « Le retour de la question tarifaire », dans ROUET F (sous la direction de), *Les tarifs de la culture*, ibid, p.13-14. / DUPUIS X. (2002), « Entreprises culturelles, consommateurs et pouvoirs publics face à la tarification. Stratégies et pratiques », ibid, p. 35-36.

⁵NELSON P. (1970), « Information and consumer behaviour », *Journal of Political Economy*, n°78, p.311-329, University of Chicago Press.

Analyse réalisée sur la base de données secondaires, fournies par l'ARCADE, la CPA etc. et les structures culturelles interrogées (cf. axe 1)

2) Échantillon de public enquêté :

Afin de toucher un échantillon représentatif de l'ensemble du public des opérateurs de musiques actuelles sur le territoire de la CPA (retours escomptés des questionnaires : 500), les questionnaires seront administrés à 2 cibles de public, en mobilisant deux méthodes d'administration différentes :

- La première cible de public enquêté sera co-construite avec les 40 structures (opérateurs de musiques actuelles) interrogées dans le cadre de l'axe 1.
 - Avec l'accord des structures interrogées (axe 1) une phase d'administration directe de questionnaires se fera lors de manifestations spécifiques organisées par les structures (concerts, rencontres, cours...). Cette phase aura pour objet de tester le questionnaire (et de le réajuster si nécessaire) et de recueillir les premières tendances.
 - Dans une seconde phase, le public des habitués (abonnés, clients réguliers recensés dans le fichier de la structure...) fera l'objet d'une administration de questionnaire via internet (utilisation des mailing listes des structures – questionnaire sur surveymonkey).
- La seconde cible de public enquêté peut être qualifiée de « public potentiel » (les étudiants...).
- Afin de réaliser un « focus étudiants », il est envisagé de procéder à une administration de questionnaire par les réseaux intranet des universités.

3) Traitement statistique et interprétation des données recueillies :

- Tris à plat et tris croisés : profils des spectateurs / motivation / satisfaction
- Analyse typologique des publics de musiques actuelles
- Repérage des variables déterminantes dans la composition du public (composantes principales notamment)
- Repérage des variables déterminantes pour la satisfaction du public (composantes principales notamment)
- Préviation de grandes tendances de public

c) Items du questionnaire

Partie 1 : Profil du public

1. Caractéristiques sociologiques : trajectoire sociale

Objectif : distinguer les différents segments du public en fonction des principaux critères sociologiques (catégories socioprofessionnelles, âge, sexe, niveau de diplôme...).

2. Caractéristiques géographiques : logique territoriale

Objectif : distinguer les différents segments du public en fonction de leur origine géographique (résidents permanents ou non permanents de la CPA / répartition des populations interrogées selon leur degré de proximité à la ville centre).

3. Caractéristiques culturelles : spécificité des pratiques

Objectif : distinguer les différents segments du public en fonction de leurs pratiques culturelles habituelles (fréquence des consommations culturelles / type de consommations culturelles).

4. Caractéristiques du public des musiques actuelles : modes de consommation

Objectif : distinguer les différents segments du public en fonction de leurs principales motivations (public habituel ou occasionnel / spécialisé ou éclectique / individuel ou collectif...).

Partie 2 : Satisfaction du public

1. Offre de musiques actuelles en CPA : Qualité perçue du « produit culturel »

Objectif : définir le degré de satisfaction du public en fonction des caractéristiques de l'offre de musiques actuelles en CPA (programmation artistique / tarifs...)

2. Accueil : Qualité de « l'expérience » vécue

Objectif : définir le degré de satisfaction du public en fonction des caractéristiques globales de l'expérience vécue lors d'un concert (accueil / restauration et services annexes / facilité d'accès / lieu / ambiance...)

3. La relation au public : Qualité perçue de la communication

Objectif : définir le degré de satisfaction du public en fonction des caractéristiques globales du plan de communication (facilité d'accès à la communication / type de média supports / identification des partenaires / avis qualitatif...)

4. Ressenti général : Perception de la qualité globale

Objectif : définir le degré de satisfaction générale du public (question ouverte)

Partie 3 : Attentes du public

1. Attentes en termes d'offre de musiques actuelles en CPA :

Objectif : identifier les besoins et attentes des publics de musiques actuelles en matière d'offre artistique (diversité des contenus proposés, qualité des performances...)

2. Attentes en termes d'offre de services connexes :

Objectif : identifier les besoins et attentes des publics de musiques actuelles en matière d'accueil et de communication relative à l'offre (cf. ci-dessus)

Axe 3. les trajectoires d'artistes locaux

a) Objectifs :

Les objectifs de recherche pour cet axe sont au nombre de trois.

Il s'agit en premier lieu de caractériser les **grandes tendances observables en termes de trajectoires pour les artistes locaux** (artistes professionnels ou amateurs).

Il s'agit ensuite de dresser le bilan de **l'impact des équipements de musiques actuelles de la CPA sur les trajectoires** des artistes locaux. Seront notamment questionnés les rôles que peuvent jouer ces opérateurs territoriaux tout à la fois **en termes de visibilité, de niveau d'activité, de tarifs ou encore de réseau ?**

Il s'agit enfin **d'analyser les attentes des artistes** eux-mêmes, vis-à-vis de ces opérateurs locaux, principal support de leur formation, professionnalisation, diffusion...

b) Méthodologie :

Afin de répondre aux principaux questionnements de cet axe, une *analyse des représentations* des artistes issus du Pays d'Aix est proposée. Elle traitera des représentations que les artistes ont de leur trajectoire, ainsi que du rôle des opérateurs locaux en termes d'accompagnement des artistes : approche qualitative impliquant le recueil de données sur le terrain, par la *méthode des focus group* (entretiens collectifs avec des groupes d'artistes).

Afin d'obtenir des informations sur les deux types d'artistes envisagés (professionnels et amateurs), deux groupes d'une vingtaine d'artistes seront constitués, un groupe d'artistes professionnels (focus group 1) et un groupe d'artistes amateurs (focus group 2). Le choix des artistes à interroger se fera en concertation avec le coordinateur CPA du "Programme de recherche" et sur les conseils des opérateurs de musiques actuelles interrogées (cf. axe 1).

Deux journées d'entretien collectif seront organisées avec chacun des groupes d'artistes.

	JOURNÉE 1	JOURNÉE 2
Thème de la journée	Trajectoires d'artistes	Bilan et attentes vis-à-vis du rôle des opérateurs locaux en termes d'accompagnement des artistes
Questionnement abordé	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Récits de vie</i> : trajectoires personnelles des artistes présents : identification des tendances observables en termes de parcours d'artistes - <i>Etat des lieux des connaissances</i> des artistes relatives aux équipements à disposition sur le territoire de la CPA : formations existantes, lieux de répétition, lieux de représentations, lieux de résidences, organismes de soutien à la création et la diffusion... 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Bilan</i> : perception du rôle des opérateurs locaux en termes d'accompagnement : quel type d'accompagnement, quelle proximité avec ces organismes, quel impact sur les trajectoires personnelles (tremplin, visibilité, notoriété, réseaux, etc.) - <i>Attentes et perspectives</i> de développement et de structuration du secteur

A la fin de la 1^{ère} journée de rencontre, les chercheurs du CERGAM s'engagent à fournir une synthèse des travaux du focus group à chacun des membres de ce groupe, afin de servir de base à

la réflexion pour la seconde journée. Au terme de la 2nde journée de travail, les chercheurs du CERGAM mettront en forme les éléments de synthèse produits dans chacun des focus group, soit 2 synthèses (une propre aux artistes professionnels et une propre aux artistes amateurs)

Le parti-pris méthodologique des focus group est celui des apports croisés et mutuels entre des acteurs aux logiques différentes. C'est à partir des productions discursives des artistes présents synthétisées par les chercheurs que sera élaborée progressivement l'analyse relatives aux questionnements de l'axe 3. C'est en partant des visions et perceptions propres à chacun (par la méthode Méta-plan, entre autres...), que les artistes et chercheurs co-construiront la réflexion évaluative. Les intervenants universitaires jouent, ici, le rôle de « catalyseurs dynamiques » de cette émergence et de cette production collective.

Ce parti-pris s'appuie sur la stimulation systématique des participants afin de produire, selon des axes présentés et discutés avec le groupe, des idées, des opinions, des propositions relevant de leurs trajectoires personnelles et professionnelles mais également de leurs attentes. La réflexion engagée repose donc sur une méthodologie d'entretiens ouverts où chacun des participants est amené à émettre des propositions orales, en confrontation et en discussion avec les autres. L'hypothèse centrale de cette démarche de travail repose sur la triple fonction du discours produit (Herzlich, 1969, Kaes, 1968, Plon, 1972) :

- il contient les éléments de connaissance, d'information, d'opinions possédées par le locuteur sur un objet
- il traduit, dans sa formulation, l'organisation cognitive des éléments énoncés plus haut et à ce titre, il donne à voir les éléments prééminents
- il est construit « en présence d'autrui », c'est à dire dans une situation d'influence sociale, situation pouvant préfigurer d'autres situations relevant de la pratique même des personnes présentes.

Comme l'ont démontré de nombreuses recherches en sciences humaines et plus particulièrement en psychologie sociale, les situations d'interaction sociale que constituent les entretiens de groupe sont aptes à rendre compte des systèmes de représentation propres aux différents membres du groupe (Abric, 1994, 1996). En effet, ce sont les situations de communication ou encore d'échange de propositions discursives qui favorisent l'émergence des systèmes d'opinion mais également des contenus d'information que possèdent, par devers eux, les membres d'un groupe au travail. A travers l'interaction et les mécanismes d'influence dynamique qui s'exercent dans un groupe (Lewin, 1972, Moscovici, 1961, 1976), les conceptions se forment, circulent et se consolident.

En exprimant, en travaillant, en explicitant leurs perceptions et attentes, les interlocuteurs mettent à jour leurs systèmes de référence, de compréhension et d'évaluation. A la suite de Roussiau et Bonardi (2001), « *les représentations sont à considérer comme le processus et le produit d'une élaboration psychologique et sociale du réel. L'enjeu de leur "Programme de recherche" n'est pas d'accéder à la réalité en soi mais plutôt de comprendre comment les groupes sociaux se l'approprient. Il s'agit donc, à travers l'actualisation de leur contenu, d'approcher leur organisation et les processus propres à leur constitution* ».

Enfin, en associant l'ensemble des acteurs concernés par la question elle encourage la confrontation des points de vue, permettant la révélation des systèmes de croyances de chacun et la recherche d'un compromis entre eux. L'avantage principal d'une telle démarche est de favoriser l'émergence d'une représentation ou d'une norme commune, partagée par l'ensemble des acteurs ce qui facilite ensuite leur appropriation des réflexions et outils construits.

En parallèle de l'approche méthodologique des focus group, une transversalité est à noter avec les axes 1 et 2 (effet miroir) :

- Les représentations des opérateurs par rapport aux trajectoires d'artistes et à leur rôle en termes d'accompagnement pourront également être prises en compte (cf. données recueillies par entretien : axe 1).
- Les questions de visibilité et d'effet « tremplin » pour les artistes locaux pourront enfin être questionnées dans le cadre des questionnaires administrés au public (et au public potentiel via un focus sur les étudiants). Il s'agit d'intégrer des questions relatives à la perception des artistes par le public.

5. Calendrier prévisionnel du “Programme de recherche”

1.1 *Synoptique des tâches principales – phasage par axe*

Phases générales du “Programme de recherche”		Rédaction et rendu des rapports (rapports d'étape et final)														
Traitement des données, analyse et synthèse		réalisation et retranscription des entretiens	administration du questionnaire et saisie des données	Traitement et analyse des données	synthèse et rédaction des résultats	Rendu rapport d'étape	Rendu rapport d'étape	Rendu rapport d'étape	Rendu rapport d'étape	Synthèse des rapports d'étapes et analyses transversales	Rendu du rapport final					
Axe 1 Les opérateurs	Récolte et analyse des données secondaires (mapping - sélection échantillon opérateurs) : données ARCADE - CPA - opérateurs culturels	administration du questionnaire et saisie des données	Traitement et analyse des données	synthèse et rédaction des résultats	2ème journée de rencontre et synthèse des travaux : - focus group artistes professionnels - focus group artistes amateurs											
Axe 2 Les publics	Récolte et analyse des données (caractérisation et sélection de l'échantillon) : données secondaires DEPS - ARCADE - CPA - opérateurs culturels	administration du questionnaire et saisie des données	Traitement et analyse des données	synthèse et rédaction des résultats	1ère journée de rencontre et synthèse des travaux : - focus group artistes professionnels - focus group artistes amateurs											
Axe 3 parcours d'artistes	co-construction de l'échantillon et constitution des <i>focus group</i> en partenariat avec la CPA et les opérateurs culturels interrogés	planification et organisation des journées de travail	Traitement et analyse des données	synthèse et rédaction des résultats	1ère journée de rencontre et synthèse des travaux : - focus group artistes professionnels - focus group artistes amateurs											

1.2 Planning prévisionnel

	2012					2013					2014													
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janvier	Février	Mars	
Question. Communes part1																								
Communications publiques																								
	Lancement Public																							
AXE 1 > opérateurs																								
Arcade																								
Fournit monograph. > IMPGT																								
IMPGT																								
Récolt / analyse données sec.																								
CPA																								
Sélect échantillon opérateurs																								
IMPGT																								
Réalisation ITW's opérateurs																								
IMPGT																								
Questionnaires administrés																								
IMPGT																								
Questionnaire analyse																								
IMPGT																								
Synthèse - rédaction																								
IMPGT																								
AXE 2 > publics																								
DEPS / CPA / ...																								
Fourniture données dispo																								
IMPGT																								
Récolte / analyse données																								
IMPGT																								
Admin. Questionnaire > publics																								
IMPGT																								
Analyse traitement quest																								
IMPGT																								
Synthèse - rédaction																								
IMPGT																								
AXE 3 > Parcours d'artistes																								
IMPGT																								
Constitution - focus Group																								
CPA																								
Soutien const. Focus Group																								
IMPGT																								
IMPGT																								
Orga 2 jour Focus group																								
IMPGT																								
SYNTHESE - docs finaux																								
IMPGT																								

annexe 2 : Annexe financière

1.3 Tableau récapitulatif – budget global

<i>Partenaire / postes</i>	<i>Valorisation (apport en nature) TTC</i>	<i>Apport financier CPA (subvention) TTC</i>
Réalisation AMU IMPGT / "Programme de recherche" axe 1 + axe 2 + Axe 3	72 866,00 €	60 000,00 €
Coordination & organisation CPA / coordination & suivi de mission. Communication & organisation rendu d'étape	52 062,79 €	
Total TTC	124 928,79 €	60 000 €

1.4 Valorisation IMPGT / CERGAM

Tableau 1 : Budget global réalisation AMU (montant en euros en TTC)

Coûts AMU (CERGAM – Équipe Management Public)		Apports des Parties TTC.	
Frais de secrétariat (téléphone, frais postaux)	300,00 €	Autofinancement AMU	72 866,00 €
Frais de missions/enquêtes qualitatives :		subvention CPA	60 000,00 €
- Déplacements et frais des enquêteurs : entretiens	3000 1000		
- Frais Focus Groupes			
Frais de mise à disposition enseignants-chercheurs, doctorant et stagiaire / 1 930 heures de travail (voir <i>tableau 2</i> détail prestations de recherche) :			
- Pilotage général "Programme de recherche" : 2 Enseignants chercheurs (au forfait journalier)			
- Direction scientifique : 1 Enseignant chercheur (au forfait journalier)			
- Enseignants-chercheurs associés : 4 (au forfait journalier)			
- Doctorants : 4 (au forfait journalier)			
- Chargés d'"Programme de recherche" stagiaires : étudiants Master Recherche et étudiants Master Management des Organisations et des Manifestations Culturelles (1/3 SMIC mensuel)			
	94 890 (coût total environné HT)		
Frais de gestion AMU (12%)	11902		
Total HT	111 092,00 €	Total HT	111 092,00 €
TVA (19,6%)	21 774,00 €	TVA (19,6%)	21 774,00 €
Total (Montant TTC)	132 866,00 €	Total (TTC)	132 866,00 €

Tableau 2 : Détail des prestations de recherche assurées par l'AMU

Détail des prestations Recherche	Volume Horaire	Valorisation en Euros HT
Travaux de pilotage du "Programme de recherche" 2 Maîtres de Conférences échelon 4 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination générale / coopération avec autres partenaires (ARCADE / CPA) ▪ Liaison entre le Comité de pilotage et l'équipe de recherche ; ▪ Transversalité du "Programme de recherche" (trois axes) 	100 h	6 883,00 €
AXE 1		
Travaux de pilotage de l'axe 1 1 Maître de Conférences échelon 4 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination de la recherche relative à l'axe concerné ; ▪ Liaison entre la direction scientifique et le terrain ; ▪ Transversalité du "Programme de recherche" (trois axes) 	70 h	4 819,00 €
ANALYSE TERRITORIALE ET LONGITUDINALE		
Traitement des données secondaires 2 doctorants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mapping ▪ Analyse longitudinale des données secondaires 	2 docto : 80h	2 432,00 €
ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE		
Conception de la méthodologie de la recherche (en co-construction avec partenaires) 1 Maître de Conférences échelon 4 et 1 doctorant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du questionnaire ▪ Construction des indicateurs ▪ Construction de l'échantillon 	1 MCF : 40h 1 docto : 40h	3 969,00 €
Administration des questionnaires en ligne (retour escompté : 150 questionnaires) 1 doctorant pour la coordination des équipes ; accompagné de 4 étudiants stagiaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en ligne du questionnaire ▪ relances ▪ Saisie des données sous SPSS ▪ Nettoyage de la base de données 	Docto : 20h Stagiaires : 120h	1 472,00 €
ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS		
Conception de la méthodologie (co-construite avec partenaires) 1 Maître de Conférences échelon 4 et 1 doctorant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction des grilles d'entretien ▪ Construction de la grille d'analyse (codage) ▪ Construction de l'échantillon 	1 MCF : 20h 1 docto : 20h	1 984,00 €
Organisation et réalisation des entretiens (40 réalisés en binômes) 2 Maîtres de Conférences échelon 4, 1 doctorant, 4 étudiants stagiaires (entretiens réalisés en binômes) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de rendez-vous et planification ▪ Réalisation des entretiens 	2 MCF : 40h 1 docto : 40h 3 stagiaires : 60h	4 347,00 €

Détail des prestations Recherche	Volume Horaire	Valorisation en Euros HT
Retranscription des entretiens (40) <i>2 doctorants et 4 étudiants stagiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retranscription ; ▪ Relecture 	2 docto : 100 h 4 stagiaires : 150h	3 985,00 €
Codage des données sur logiciel NVIVO <i>2 MCF échelon 4 et 1 doctorant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grilles de codage des entretiens ▪ Intégration des <i>verbatim</i> dans un logiciel informatique ▪ Double-codage des données 	2 MCF : 100h 1 docto : 50h	8 406,00 €
Rédaction du rapport, rendu final <i>1 Maître de Conférences échelon 4 et 1 doctorant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre théorique ▪ Démarche méthodologique ▪ Synthèse des résultats (qualitatifs et quantitatifs) ▪ Bibliographie 	1 MCF : 70h 1 docto : 70h	6 948,00 €
SOUS TOTAL AXE 1	980 h	45 302,00 €

AXE 2		
Travaux de pilotage de l'axe 2 <i>1 Maître de Conférences échelon 4 :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination de la recherche relative à l'axe concerné ; ▪ Liaison entre la direction scientifique et le terrain ; ▪ Transversalité de l'"Programme de recherche" (trois axes) 	70 h	4 819,00 €
Conception de la méthodologie de la recherche <i>1 Maître de Conférences échelon 4 et 1 doctorant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du questionnaire ▪ Construction des indicateurs ▪ Construction de l'échantillon ▪ Modèle structurel 	1 MCF : 20h 1 docto : 20h	1 984,00 €
Administration des questionnaires via internet (retour escompté : 500 questionnaires) <i>1 doctorant pour la coordination des équipes ; accompagnés de 4 étudiants stagiaires</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en ligne du questionnaire ▪ Relances ▪ Administration directe du questionnaire (100 questionnaires phase test) ▪ Saisie des données sous SPSS 	Docto : 40h Stagiaires : 240h	2 729,00 €
Traitement des données quantitatives sous SPSS <i>1 Maître de Conférences échelon 4 et 1 doctorant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèles statistiques pour test des hypothèses ; ▪ Analyse des données 	1 MCF : 70h 1 docto : 70h	6 948,00 €
Rédaction du rapport, rendu final <i>1 Maître de Conférences échelon 4 et 1 doctorant :</i>	1 MCF : 70h 1 docto : 70h	6 948,00 €

Detail des prestations Recherche	Volume Horaire	Valorisation en Euros-HT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre théorique ▪ Démarche méthodologique ▪ Synthèse des résultats (qualitatifs et quantitatifs) ▪ Bibliographie 		
SOUS TOTAL AXE 2	570 h	23 428,00 €

AXE 3		
Travaux de pilotage de l'axe 3 <i>1 Maître de Conférences échelon 4 :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination de la recherche relative à l'axe concerné ; ▪ Liaison entre la direction scientifique et le terrain ; ▪ Transversalité de l'"Programme de recherche" (trois axes) 	70 h	4 819,00 €
Conception de la méthodologie de la recherche : focus group <i>2 Maîtres de Conférences échelon 4</i> <ul style="list-style-type: none"> - Construction des grilles d'entretien collectif - Construction des grilles d'analyse - Co-construction de l'échantillon avec la CPA et les structures de musiques actuelles interrogées (axe 1) 	2 MCF : 40h	2 754,00 €
Organisation et réalisation des entretiens collectifs <i>2 Maîtres de Conférences échelon 4</i> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de rendez-vous focus group - Animation des entretiens collectifs - Relance des participants pour données secondaires complémentaires 	2 MCF : 50h	3 442,00 €
Synthèse des échanges journées focus group <i>2 Maîtres de Conférences échelon 4</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retranscription et synthèse des échanges ; ▪ Analyses préliminaires des données 	2 MCF : 40h	2 754,00 €
Condensation, analyse des données et rédaction rapport final <i>2 MCF échelon 4 :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Condensation des données ; ▪ Analyse des données ; ▪ Interprétation scientifique des données ▪ Rédaction rapport : synthèse des résultats 	2 MCF : 80h	5 508,00 €
SOUS TOTAL AXE 3	280 h	19 277,00 €

TOTAL PRESTATIONS RECHERCHE pour les 3 AXES	1 930 h	94 890,00 €
--	----------------	--------------------

1.5 Valorisation participation de la CPA : organisation & coordination

Prestations CPA	Volume	Coût TTC
Mise à disposition 1 agent catégorie A coordination IMPGT – CPA - Arcade	320 heures (40 jours)	8 951,82 €
Mise à disposition 1 agent catégorie A coordination – accompagnement terrain	528 heures (66 jours)	14 770,50 €
Frais de gestion (12%)		340,46 €
Supports communication		13 000,00 €
Organisation journées rendu public	3 000 € * 5 journées	15 000,00 €
TOTAL TTC		52 062,79 €



Institut de Management Public
et Gouvernance Territoriale
Aix-Marseille Université

IMPGT
Direction
21, rue Gaston de Saporta
13625 Aix en Provence Cedex 1

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente de la CPA
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex 01

Objet : Demande de subvention
N/Réf. : OK/GF/12-008
Dossier suivi par : Gaëlle FLOUW
Tél : 04 42 17 05 89
Fax : 04 42 17 05 88
gaelle.flouw@univ-amu.fr
Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Aix en Provence, le vendredi 16 novembre 2012

Madame le Président,

Dans l'objectif de réaliser un travail d'expertise sur la thématique importante et en forte émergence des musiques actuelles, nous avons l'honneur de solliciter auprès de la Communauté du Pays d'Aix une subvention globale de 60 000 € pour la globalité du travail de recherche.

Ce programme s'étalera sur les exercices 2013 et 2014. C'est pourquoi, nous introduisons une demande fractionnelle de 50 000 € en 2013 et 10 000 € en 2014.

Vous remerciant de votre sollicitude, je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Olivier KERAMIDAS
Directeur de l'IMPGT



OBJET : Politique culturelle - Etablissement d'un programme de recherche sur les Musiques actuelles en Pays d'Aix - Approbation d'un avenant à la convention cadre avec Aix Marseille Université (AMU)

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012